

u

**Compte-rendu du Conseil d'Administration I.S.T.V.  
du jeudi 22 avril 2010**

**Membres présents :**

**Collège A :** Madame Leriche, Messieurs Guerra, Lohegnies, Piechowiak et Vrancken

**Collège B :** Mesdames Derviaux et Thilliez, Messieurs Benameur, Delot et Valein

**Collège AITOSS :** Mesdames Charles et Renard, Monsieur Lerable

**Collège Etudiants :** Messieurs Gorisse et Martinage.

**Collège des personnalités extérieures :** Madame Lancelle

**Membres de Droit :** Mesdames Brutel, Caouder, Granger et Noiroux, Messieurs Bouchart, Debernard, Deresme et Lecomte.

**Membres excusés :** Mesdames Mairesse et Guillaume, Messieurs Goichot, Goutin, Léger, Morel et Sagar.

**Pouvoirs :**

Monsieur Champagne	à	Madame Leriche
Monsieur Jenot	à	Madame Derviaux
Mademoiselle Lemeiter	à	Monsieur Gorisse
Monsieur Desmarez	à	Monsieur Valein
Monsieur Morel	à	Monsieur Benameur

**SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES**

- 1) Le compte rendu du Conseil du 25 février 2010 est voté à l'unanimité
- 2) Le Compte financier de l'exercice 2009 est approuvé à l'unanimité.
- 3) Les Décisions Budgétaires Modificatives sont adoptées à l'unanimité

Ouverture de la séance : 14 heures 40

Monsieur Ourak donne la parole à Mme Noiroux et sa collègue, Mme Granger, qui présentent les services offerts par le SCD.

Il propose ensuite de modifier l'ordre du jour pour ajouter un point supplémentaire : la présentation d'une DBM de rattachement

**1. Approbation du compte rendu du conseil du 25 février 2010**

Madame Thilliez est désignée comme prochain rapporteur.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. Informations générales :**

Monsieur Ourak annonce que le Ministère a communiqué ses appréciations sur les demandes d'habilitations pour le contrat d'établissement 2010-2013.

Globalement, les Licences sont notées A ou A+, la Licence SPI B. Les évaluations des Masters vont du B au A+. Les Licences professionnelles ont reçu un avis favorable, avec des remarques concernant la LP SST (équipe pédagogique élargie à d'autres composantes de l'UVHC), la LP EICET (renforcer la participation des professionnels), la LP IG (améliorer l'insertion professionnelle). Les DEUST ont également reçu un avis favorable, avec la recommandation d'assurer un suivi de l'insertion professionnelle des étudiants.

Concernant les informations relatives au personnel, Monsieur Ourak annonce le retour de Catherine Empisse à la rentrée prochaine.

Monsieur Ourak explique qu'il ne présentera pas la répartition des postes d'ATER au vote car les informations ont dû être remontées en mars. 9 postes d'ATER à temps plein et 8 postes à 50% ont été déclarés.

Il fait part de remontées de collègues enseignants concernant le recrutement des ATER. En effet, de nombreux problèmes sont rencontrés : la maîtrise de la langue française, les compétences requises, et aussi la discipline (certains veulent imposer leur emploi du temps). Il rappelle que ces personnes ont un contrat pour effectuer des enseignements, et qu'elles ont un devoir envers les étudiants.

Monsieur Guerra regrette que ces problèmes ne remontent pas aux directeurs de labos.

Monsieur Lecomte remarque qu'il n'y a pas d'entretien préalable, la sélection se faisant sur dossier. Les problèmes se posent surtout pour les candidats extérieurs à l'université, que l'on ne connaît pas.

Une solution envisageable pourrait être de recevoir ou au moins de contacter par téléphone ces candidats.

Monsieur Guerra a une interrogation par rapport à la Recherche : l'Ensiame a dû déclarer un partenariat avec la Recherche. Est-ce que l'ISTV sera également concerné ?

Monsieur Ourak répond que ce sera effectivement le cas.

### **3. Compte Financier**

Monsieur Ourak présente les résultats de l'exécution budgétaire de 2009. Globalement, les recettes ont augmenté de 3 % et les dépenses de 7%. Le résultat est positif : +94 564,41€. Monsieur Ourak détaille ensuite les principaux postes de recettes et de dépenses.

Le Compte Financier de l'exercice 2009 est adopté à l'unanimité.

### **4. Décisions Budgétaires Modificatives (DBM)**

Monsieur Ourak présente une DBM de rattachement. Il s'agit d'une part d'ouvrir les crédits correspondant aux 10% de la DGF qui n'avaient pas été ouverts au budget initial, et au complément sur le plan de réussite Licence et la compensation TP/TD, pour un montant global de 161 700€. D'autre part, une recette provenant du reversement de l'IUFM au titre de l'année 2008/2009 permet de compléter cette ouverture de crédits à hauteur de 36 180€. Ces crédits permettront pour l'essentiel d'abonder les postes d'achats de fournitures et de matériels (notamment les ordinateurs), et celui des prestations de service.

Messieurs Delot et Lecomte remarquent que beaucoup d'étudiants ont désormais des portables et que par conséquent ils n'utilisent plus les postes fixes des salles de TP.

Monsieur Ourak reconnaît la nécessité d'augmenter la possibilité d'utilisation des ordinateurs portables y compris dans les salles banalisées.

Monsieur Lecomte souhaite qu'il puisse y avoir une salle réservée au Master afin de permettre aux étudiants de configurer des réseaux.

Monsieur Ourak remarque que cela reviendrait à bloquer une salle pour une utilisation ponctuelle. Il revient sur le taux d'occupation des salles en général, insuffisant, et qui traduit une mauvaise optimisation de leur utilisation. Il souhaite notamment que les plages d'utilisation soient harmonisées pour une meilleure gestion des locaux.

Monsieur Valein rappelle la proposition qui avait déjà été faite de travailler avec des « briques élémentaires » dans la demande d'habilitation.

Les DBM sont approuvées à l'unanimité.

### **5. Conventions**

Monsieur Ourak souhaite apporter un complément d'information suite aux questions posées lors de la dernière réunion du Conseil au sujet de la convention avec SUPCCIS. Il a vérifié qu'il n'y avait effectivement pas de concurrence entre établissements publics et privés, et le Ministère marocain a bien accrédité SUPCCIS pour dispenser cette formation. Par ailleurs, la part d'enseignements réalisés par des personnels de l'UVHC ne dépassera pas 20% du total.

Une autre convention avait été envoyée avec la convocation mais elle ne sera pas proposée au vote en raison de l'indisponibilité de Mme Laudati. Cette convention sera donc présentée lors du prochain Conseil.

## **6. Election du Directeur**

Monsieur Ourak rappelle la prochaine élection du Directeur, qui aura lieu le 24 juin matin.

## **Questions Diverses**

Madame Caouder s'interroge sur la préparation de la prochaine rentrée.

Madame Follet explique qu'elle a envoyé un courriel afin d'organiser une réunion dans ce but.

Monsieur Piechowiak souhaite avoir des précisions sur la réorganisation de la cellule emplois du temps. Monsieur Ourak explique que l'idée est partie du contexte dans lequel se trouvent les enseignants chercheurs, qui ont de plus en plus de difficultés à assurer des missions de responsabilités en pédagogie, notamment en ce qui concerne l'élaboration des emplois du temps. Il souhaite donc centraliser cette tâche au niveau de la cellule qui en a la charge, mais prévient qu'une fois que les emplois du temps seront actés, ils seront figés car il y a trop de problèmes à l'ISTV avec des emplois du temps fluctuants. Par ailleurs, la cellule sera regroupée autour de M. Brouillard qui gère les dossiers de vacataires et les services d'enseignants afin de permettre une meilleure cohérence du service. Un enseignant sera également missionné pour aider à la mise en place de cette nouvelle organisation.

Monsieur Piechowiak présente l'avancée des travaux menés par le groupe de travail chargé de réfléchir aux missions des enseignants chercheurs. Il annonce une prochaine réunion plénière après la présentation du projet en bureau élargi.

Monsieur Gorisse remercie au nom de l'association SPHIMX l'ISTV et l'Université pour le soutien reçu lors de l'organisation du colloque AFNEUS, qui s'est très bien déroulé. Il regrette cependant le peu de retour sur les invitations qui avaient été lancées pour le colloque, auquel participaient des personnalités de très haute renommée comme Mme Barré-Sinoussi.

La séance est levée à 17h00.

Le Directeur,

Le Rapporteur de Séance,

M. OURAK

M. THILLIEZ